

**NETTOYANT POUR INSECTES ET RÉSIDUS,
500 mL**

Version 1.0 Date de révision: 01/06/2023 Numéro de la FDS: 11161856-00001 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 01/06/2023

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : NETTOYANT POUR INSECTES ET RÉSIDUS, 500 mL
Code du produit : 5985.000007
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournisseur : Würth Canada Limited
Adresse : 345 Hanlon Creek Blvd
GUELPH, ON N1C 0A1
Téléphone : +1 (905) 564 6225
Fac-similé : +1 (905) 564 3671
Numéro de téléphone en cas d'urgence : Emergencies involving a spill, fire, explosion or exposure:
CHEMTREC (24/7): 1-800-424-9300
Transport related emergencies:
CANUTEC (24/7): 1-613-996-6666 or * 666 (cell)

Urgences impliquant un déversement, incendie, explosion ou exposition:
CHEMTREC (24/7): 1-800-424-9300
Urgences liées au transport:
CANUTEC (24/7): 1-613-996-6666 ou * 666 (cellulaire)

Adresse de courrier électronique : prodsafe@wurth.ca

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Produit de nettoyage
Détergent

Restrictions d'utilisation : Sans objet

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Éléments étiquette SGH

Pas une substance ni un mélange dangereux.

**NETTOYANT POUR INSECTES ET RÉSIDUS,
500 mL**

Version 1.0 Date de révision: 01/06/2023 Numéro de la FDS: 11161856-00001 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 01/06/2023

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

| Nom Chimique | Nom commun/Synonyme | No. CAS | Concentration (% w/w) |
|--|---------------------|---------------------|--|
| Composé alkylammonium alcoylé d'alcool amphotère** | Secret commercial | Secret commercial** | Secret commercial** ($\geq 5 - < 10$ *) |
| Sel de métal alcalin #1, sel de métal alcalin #2** | Secret commercial | Secret commercial** | Secret commercial** ($\geq 5 - < 10$ *) |

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

** Voir la Section 15 pour des renseignements concernant le CCRMD.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, consulter un médecin.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec beaucoup d'eau.
Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
Faire appel à une assistance médicale.
Laver les vêtements avant de les réutiliser.
Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
Faire appel à une assistance médicale si de l'irritation se développe et persiste.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Inconnu.
- Protection pour les secourus : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et doivent

**NETTOYANT POUR INSECTES ET RÉSIDUS,
500 mL**

| | | | |
|----------------|---------------------------------|-------------------------------------|--|
| Version 1.0 | Date de révision: 01/06/2023 | Numéro de la FDS: 11161856-00001 | Date de dernière parution: - Date de la première parution: 01/06/2023 |
|----------------|---------------------------------|-------------------------------------|--|

istes : utiliser l'équipement recommandé de protection individuelle lorsqu'il existe un risque d'exposition (voir chapitre 8).

Avis aux médecins : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Sans objet
Ne brûle pas

Moyens d'extinction inadéquats : Sans objet
Ne brûle pas

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.
Évacuer la zone.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.
Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Utiliser un équipement de protection personnelle.
Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confinement ou barrières à huile).
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : Absorber avec un absorbant inerte.
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.

**NETTOYANT POUR INSECTES ET RÉSIDUS,
500 mL**

| | | | |
|----------------|---------------------------------|-------------------------------------|--|
| Version 1.0 | Date de révision: 01/06/2023 | Numéro de la FDS: 11161856-00001 | Date de dernière parution: - Date de la première parution: 01/06/2023 |
|----------------|---------------------------------|-------------------------------------|--|

Nettoyer les substances restantes du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.
Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables. Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Mesures d'ordre technique : Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
- Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements.
Éviter l'inhalation des vapeurs ou des brumes.
Ne pas avaler.
Éviter le contact avec les yeux.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
- Conditions de stockage sûres : Garder dans des contenants proprement étiquetés.
Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.
- Matières à éviter : Pas de restrictions particulières à l'entreposage avec d'autres produits.

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

- Mesures d'ordre technique** : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Minimiser les concentrations d'exposition en milieu de travail.

Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains

**NETTOYANT POUR INSECTES ET RÉSIDUS,
500 mL**

| | | | |
|----------------|---------------------------------|-------------------------------------|--|
| Version 1.0 | Date de révision: 01/06/2023 | Numéro de la FDS: 11161856-00001 | Date de dernière parution: - Date de la première parution: 01/06/2023 |
|----------------|---------------------------------|-------------------------------------|--|

| | |
|-----------------------------------|---|
| Remarques | : non requis |
| Protection des yeux | : Porter les équipements de protection individuelle suivants: Lunettes de sécurité |
| Protection de la peau et du corps | : Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit. |
| Mesures d'hygiène | : Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. |

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|---|----------------------------------|
| Aspect | : liquide |
| Couleur | : jaune |
| Odeur | : douce |
| Seuil de l'odeur | : Donnée non disponible |
| pH | : < 11.5 Concentration: 100 % |
| Point de fusion/congélation | : Donnée non disponible |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition | : Donnée non disponible |
| Point d'éclair | : bout avant de s'enflammer |
| Taux d'évaporation | : Donnée non disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Sans objet |
| Inflammabilité (liquides) | : Ne brûle pas |
| Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure | : Donnée non disponible |
| Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure | : Donnée non disponible |

**NETTOYANT POUR INSECTES ET RÉSIDUS,
500 mL**

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 01/06/2023 | 11161856-00001 | Date de la première parution: 01/06/2023 |

| | | |
|--|---|--|
| Pression de vapeur | : | Donnée non disponible |
| Densité de vapeur relative | : | Donnée non disponible |
| Densité relative | : | Donnée non disponible |
| Densité | : | 1.008 g/cm ³ (20 °C) |
| Solubilité | | |
| Solubilité dans l'eau | : | complètement soluble |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau) | : | Sans objet |
| Température d'auto-inflammation | : | Donnée non disponible |
| Température de décomposition | : | Cette substance ou mélange n'est pas classifiée comme auto-réactive. |
| Viscosité | | |
| Viscosité, cinématique | : | Donnée non disponible |
| Propriétés explosives | : | Non explosif |
| Propriétés comburantes | : | La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un oxydant. |
| Taille des particules | : | Sans objet |

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | | |
|--------------------------------------|---|--|
| Réactivité | : | Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité. |
| Stabilité chimique | : | Stable dans des conditions normales. |
| Possibilité de réactions dangereuses | : | Inconnu. |
| Conditions à éviter | : | Inconnu. |
| Produits incompatibles | : | Aucune. |
| Produits de décomposition dangereux | : | Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu. |

**NETTOYANT POUR INSECTES ET RÉSIDUS,
500 mL**

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 01/06/2023 | 11161856-00001 | Date de la première parution: 01/06/2023 |

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Informations sur les voies possibles d'exposition**

Inhalation
Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg
Méthode: Méthode de calcul

Composants:**Composé alkylammonium alcoxylé d'alcool amphotère:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 1,665 mg/kg
Méthode: Jugement d'expert

Sel de métal alcalin # 1, sel de métal alcalin # 2:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 3,639 mg/kg
Méthode: Jugement d'expert

Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë: 7,153 mg/kg
Méthode: Jugement d'expert

Corrosion et/ou irritation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**Composé alkylammonium alcoxylé d'alcool amphotère:**

Résultat : Irritation de la peau

Sel de métal alcalin # 1, sel de métal alcalin # 2:

Résultat : Corrosif(ve) après 4 h d'exposition ou moins

Lésion/irritation grave des yeux

Non répertorié selon les informations disponibles.

Composants:**Composé alkylammonium alcoxylé d'alcool amphotère:**

Résultat : De l'irritation des yeux réversible en dedans de 21 jours

Sel de métal alcalin # 1, sel de métal alcalin # 2:

Résultat : Des effets irréversibles aux yeux

NETTOYANT POUR INSECTES ET RÉSIDUS, 500 mL

| | | | |
|----------------|---------------------------------|-------------------------------------|--|
| Version 1.0 | Date de révision: 01/06/2023 | Numéro de la FDS: 11161856-00001 | Date de dernière parution: - Date de la première parution: 01/06/2023 |
|----------------|---------------------------------|-------------------------------------|--|

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Sensibilisation de la peau

Non répertorié selon les informations disponibles.

Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

Cancérogénécité

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Donnée non disponible

Persistance et dégradabilité

Composants:

Composé alkylammonium alcoxylé d'alcool amphotère:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Sel de métal alcalin # 1, sel de métal alcalin # 2:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Potentiel bioaccumulatif

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Donnée non disponible

**NETTOYANT POUR INSECTES ET RÉSIDUS,
500 mL**

Version 1.0 Date de révision: 01/06/2023 Numéro de la FDS: 11161856-00001 Date de dernière parution: -
Date de la première parution: 01/06/2023

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**Méthodes d'élimination**

- Déchets de résidus : Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.
- Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.
Sans autres précisions : Jeter comme un produit non utilisé.
-

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Réglementations internationales****UNRTDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale**TDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Précautions spéciales pour les utilisateurs

Sans objet

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Teneur en COV (Composés organiques Volatils) Canada - Règlement limitant la concentration en composés organiques volatils (COV) des produits de finition automobile
Contenu en COV: 0 %

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Toutes les substances chimiques de ce produit sont conformes à la LCPE 1999 et au RRSN et sont exemptés ou non de l'inscription sur la Liste canadienne intérieure des substances (DSL).

Enregistrement: Secret commercial

| No. d'enregistrement | Enregistrement |
|----------------------|----------------|
| HMIRA 10890 | 12/22/2016 |
| HMIRA 03492636 | 11/28/2022 |

**NETTOYANT POUR INSECTES ET RÉSIDUS,
500 mL**

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 01/06/2023 | 11161856-00001 | Date de la première parution: 01/06/2023 |

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**Texte complet d'autres abréviations**

AllC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemand de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélération; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche signalétique : Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Date de révision : 01/06/2023
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les renseignements contenus dans cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, selon nos informations et croyances, justes, à la date de leur publication. Ces renseignements sont fournis comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage,

**NETTOYANT POUR INSECTES ET RÉSIDUS,
500 mL**

| | | | |
|---------|-------------------|-------------------|--|
| Version | Date de révision: | Numéro de la FDS: | Date de dernière parution: - |
| 1.0 | 01/06/2023 | 11161856-00001 | Date de la première parution: 01/06/2023 |

le transport, l'élimination et le rejet sans danger du produit, et ne doivent pas être considérés comme une quelconque garantie ou une quelconque norme de qualité. Les renseignements fournis concernent seulement le produit spécifique identifié au début de cette FTSS et pourraient ne pas être valables lorsque le produit de la FTSS est utilisé en association avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé, sauf en cas de mention dans le texte. Les utilisateurs du produit doivent évaluer les renseignements et les recommandations à la lumière du contexte spécifique de la manipulation, l'utilisation, le traitement et le stockage prévus, comprenant une évaluation du caractère approprié du produit de cette FTSS dans le produit final de l'utilisateur, s'il y a lieu.

CA / 3F